

	<b>CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE HINOWA</b>	Mod.: P8-2-1M04 Rev. : 02 Data: 21/11/2023 Pagina 1 di 4
---	---	---

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE HINOWA

### 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES -

**1.1** Les présentes conditions générales de ventes (les « **Conditions Générales** ») forment partie intégrante et substantielle des ordres de vente (les « **Commandes** ») passés entre Hinowa S.p.A. (« **Hinowa** ») et le client (le « **Client** ») pour la vente et/ou la fourniture des produits Hinowa (les « **Produits** »).

**1.2** Hinowa se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment et à son gré.

**1.3** Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toutes les Commandes sans nécessité d'y faire référence ou d'accord spécifique en ce sens. Toute autre condition ou tout autre terme ne pourra s'appliquer qu'après confirmation écrite par Hinowa. Les présentes Conditions Générales prévaudront quoi qu'il en soit sur toute disposition générale du Client, même figurant sur les Commandes, ou rappelée par celles-ci.

### 2. COMMANDES -

**2.1** Chaque Commande, qui s'entend contraignante pour le Client, devra être passée par écrit et sera contraignante pour Hinowa uniquement après confirmation écrite de sa part au Client, qui indiquera aussi la date de livraison prévue.

**2.2** Si la confirmation contient des modifications ou des ajouts à la Commande, les modifications ou ajouts s'entendront contraignant(e)s pour le Client si le Client n'a pas fait part par écrit de son désaccord dans les 15 jours suivant la date de confirmation par Hinowa sous peine d'annulation.

**2.3** Les Commandes pourront être révoquées au plus tard dans les 45 jours (quarante-cinq) jours à compter de la date de livraison prévue.

**2.4** Les éventuelles sommes versées d'avance resteront acquises par Hinowa à titre d'indemnités en cas d'annulation de Commande par le Client, le droit d'Hinowa de demander l'exécution de la Commande demeurant.

### 3. LIVRAISON -

**3.1** Les produits sont livrés EX WORKS ou FCA (Incoterms 2020) Nogara (VR), à l'usine Hinowa.

**3.2** Le client se chargera d'organiser l'enlèvement des Produits et leur transport. En cas de retard d'enlèvement des Produits, le Client devra immédiatement informer Hinowa. Il reste toutefois entendu que pour chaque jour de retard d'enlèvement, les frais de dépôt et stockage supportés par Hinowa seront facturés au Client. Aucune détérioration des biens survenue après la date indiquée pour la livraison, si le défaut d'enlèvement est dû à des causes imputables au Client ou aux sujets chargés par le Client de l'enlèvement des Produits ne pourra être imputée à Hinowa.

**3.3** À partir de la livraison, tous les risques sont transférés au Client et les frais de stockage, garde, entretien et assurance sont à sa charge.

**3.4** Les délais de livraison indiqués sur chaque confirmation de Commande s'entendent indicatifs et pourront être modifiés par Hinowa après information au Client. Ces délais sont indiqués en jours ouvrables à compter de la date de confirmation de la Commande par Hinowa et opportunément reportés par effet d'évènements non imputables à Hinowa, tels que grèves, lock-out, incendies, inondations, rebuts de matériel et d'usinage, retards de livraisons de la part des fournisseurs, difficultés d'acheminements, défaut d'énergie motrice ou autres causes non imputables à Hinowa ou cas de force majeure. Hinowa se réserve le droit de procéder sensément à des livraisons partielles.

**3.5** Une livraison différée de parties accessoires objets de la Commande, n'empêchant pas totalement d'utiliser la machine, ne constitue pas un non-respect du délai.



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE HINOWA

Mod.:	P8-2-1M04
Rev. :	02
Data:	21/11/2023
Pagina	2 di 4

### 4. PRIX, CONDITIONS DE RÈGLEMENT -

**4.1** Le prix des Produits est le prix en vigueur au moment de la livraison.

**4.2** Les prix s'entendent hors taxes et hors frais en tout genre inhérents aux Produits, qui seront intégralement à la charge du Client ; tout autre coût et frais d'emballage et transport des Produits ne sont pas non plus compris.

**4.3** Les règlements devront être effectués par le Client aux dates prévues, selon les accords fixés lors des négociations et les indications de la confirmation de commande.

**4.4** Le Client ne peut retarder ni suspendre les paiements en cas de contestations. En cas de non-respect par le client des délais de paiement ou de toute autre condition du contrat, Hinowa aura le droit de suspendre ou de renvoyer l'exécution du contrat, ou de le résilier, sous réserve toutefois de réparation des préjudices. Hinowa aura également le droit, à son gré, de suspendre immédiatement la livraison des Produits, même de Commandes en cours d'exécution et/ou de refuser l'exécution de la fourniture de Produits relative à des Commandes à venir.

**4.5** En cas de défaut de paiement, ne serait-ce que d'une échéance, le Client perdra immédiatement le bénéfice du terme et le contrat s'entendra instantanément résilié par effet de la loi sans nécessité d'information (clause résolutoire expresse). Hinowa aura dans ce cas le droit d'exiger la restitution des machines en s'appropriant les montants encaissés en contrepartie de l'usage et des dommages, avec faculté de dénoncer d'autres préjudices. Hinowa pourra également, en alternative, agir en justice pour le paiement de toutes les sommes dues par le Client pour les fournitures livrées ainsi que de toute autre somme éventuellement due par ce dernier à tout titre ou pour quelque raison que ce soit.

**4.6** Les paiements retardés seront par ailleurs majorés des intérêts prévus par le Décret Législatif 231/2002.

### 5. CARACTÉRISTIQUES -

**5.1** Les données de fonctionnement, poids, vitesse, consommation, rendement, puissance, portée indiquées sur les dépliants, tarifs et devis s'entendent indicatifs et non contraignants.

**5.2** Le Client envisageant d'acheter des Produits réalisés selon des exigences techniques particulières, devra spécifier cette demande dans la Commande, en joignant également les spécifications techniques et les schémas. La responsabilité de ces spécifications techniques ainsi que des résultats pratiques dans l'application de ces spécifications relève du Client. Hinowa ne pourra donc être tenue responsable d'aucun dysfonctionnement, défaut ou d'erreurs dérivant de l'application des spécifications techniques fournies par le Client. Hinowa pourra demander un supplément de prix à fixer avec le Client en contrepartie des frais supplémentaires supportés pour les modifications selon les spécifications techniques exigées.

### 6. GARANTIE -

**6.1** Les Produits sont garantis par Hinowa conformément aux conditions générales de garantie d'Hinowa, qui seront fournies sur demande.

**6.2** Les éventuels vices et défauts des Produits livrés devront être signalés à Hinowa par écrit dans les délais légaux.

**6.3** Le Client ne pourra toutefois prétendre au dédommagement pour d'éventuels dommages directs ou indirects subis à la suite de la fourniture aux termes des présentes Conditions Générales, y compris pour la non-utilisation des Produits pendant le temps nécessaire aux éventuelles réparations au cours de la période de garantie.

### 7. PRESTATIONS -

	<b>CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE HINOWA</b>	Mod.: P8-2-1M04 Rev. : 02 Data: 21/11/2023 Pagina 3 di 4
---	---	---

**7.1** L'intervention des techniciens Hinowa sera facturée aux conditions des tarifs Hinowa en vigueur au moment de la prestation.

## **8. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ -**

**8.1** Les Produits sont livrés par Hinowa « en l'état ». Hinowa ne sera responsable d'aucune infraction ou inexécution contractuelle pour tout dommage direct, indirect ou perte de profit occasionné(e) au Client par effet de l'utilisation ou de la non-utilisation des Produits, sauf cas de dol ou faute grave.

**8.2** En aucun cas Hinowa ne pourra être appelée à répondre des dommages directement ou indirectement occasionnés par le retard d'exécution d'une Commande ou du retard de livraison des Produits.

**8.3** Hinowa décline toute responsabilité en cas d'erreurs ou omissions figurant dans ses tarifs ou dans son matériel promotionnel.

**8.4** Dans le cas où l'élimination du Produit ou de parties du Produit (y compris les batteries de toute nature) envoyés au Client par Hinowa est soumise à l'application des exigences légales du pays importateur, les parties conviennent que le Client, en tant que distributeur/client/importateur garantit le respect des dispositions, y compris toutes les obligations d'enregistrement et de communication des données éventuellement requises par la législation susvisée du pays importateur que le Client s'engage à remplir. Le Client (distributeur/client/importateur), qui déclare disposer de la fiabilité nécessaire, garantit Hinowa contre toutes les conséquences possibles qui pourraient être causées par la violation des lois du pays importateur, notamment en ce qui concerne le paiement des sanctions administratives, dommages, élimination, etc.

## **9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE -**

**9.1** L'exécution de toute Commande de la part d'Hinowa ne transfère en aucun cas la propriété des droits de propriété industrielle et intellectuelle relatifs aux Produits, qui restent la propriété exclusive d'Hinowa.

## **10. CONSERVATION ET RAPPORTS LOGIQUES -**

**10.1** Les réparations, les remplacements et les modifications doivent être payés à la livraison ; à défaut, Hinowa a le droit de conserver les machines et le matériel réparé.

**10.2** La fourniture de pièces de rechange et de parties démontées et les prestations demandées après l'achat de la machine sont régies, sauf accord contraire, par les conditions générales ci-dessus.

## **11. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES -**

**11.1** Les données personnelles du Client seront traitées conformément aux dispositions de la loi italienne sur le traitement des données personnelles (GDPR EU Regulation 2016/679).

Les informations complètes sur le traitement des données conformément aux articles 13-14 Règlement UE 2016/679 peut être consulté à l'URL suivante :

<https://www.privacylab.it/informativa.php?19425427844>

## **12. LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT -**

**12.1** Les présentes Conditions Générales et toutes les Commandes correspondantes seront régies par la loi italienne avec inapplication expresse des règles de conflit ainsi que de la Convention de Vienne de 1980 en matière de contrats de vente internationale de biens meubles.

**12.2** Tout litige devant survenir entre les parties à la suite de l'interprétation, la validité ou l'exécution des présentes Conditions Générales et des Commandes correspondantes sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Vérone.

	<b>CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE HINOWA</b>	Mod.: P8-2-1M04 Rev. : 02 Data: 21/11/2023 Pagina 4 di 4
---	---	---

**12.3** Il reste entendu entre les Parties que seule Hinowa, à sa discrétion, aura la faculté de renoncer à la compétence du tribunal exclusif cité à l'article 12.2 précédent pour agir en justice contre le Client par devant le Tribunal de résidence ou du domicile du Client, à savoir du lieu où se trouve l'objet de la Commande.

### **13. DISPOSITIONS FINALES -**

**13.1** L'invalidité en tout ou partie de l'une des dispositions des présentes Conditions Générales n'a pas d'effet sur la validité des dispositions restantes.

**13.2** Toute modification ou tout ajout à la convention des présentes Conditions Générales sera sans effet si non accepté(e) par écrit par Hinowa.

**Le Client déclare avoir lu, examiné et apprécié attentivement les Conditions Générales qui précèdent, ainsi que toutes les conventions indiquées sur le présent feuillet Commission, et en particulier aux paragraphes :**

- 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**
- 2. COMMANDES**
- 3. LIVRAISON**
- 4. PRIX, CONDITIONS DE RÈGLEMENT**
- 5. CARACTÉRISTIQUES**
- 6. GARANTIE**
- 7. PRESTATIONS**
- 8. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**
- 9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**
- 10. CONSERVATION ET RAPPORTS LOGIQUES**
- 11. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES**
- 12. LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT**
- 13. DISPOSITIONS FINALES**

**ET DÉCLARE les approuver et les accepter en signant la confirmation de c.de, spécifiquement aux termes et en exécution de l'art. 1341 du Code Civil italien.**